

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS: Roubaix-Tourcoing: Trois mois... 13.50

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois... 15 fr.

BOURSE DE PARIS DU 4 MAI 1878 Cours à terme de 1 h. 07 communiqués par MM. A. MAIRE et H. BLUM, 60, rue Richelieu, Paris.

Table with 2 columns: Valeurs and Cours du jour. Includes Rente 3 0/0, Rente 5 0/0, Italien 5 0/0, Turc 5 0/0, Act. Mobilier Français, etc.

Ces cours sont affichés chaque jour, vers 2 h. 1/2, chez MM. A. MAIRE et H. BLUM, 176, rue du Collège, à Roubaix

Table with 2 columns: Valeurs and Cours du jour. Includes 2 0/0, 4 1/2, Emprunts 5 0/0, 3 MAI, 3 0/0, 4 1/2, Emprunts 5 0/0.

Table with 2 columns: Valeurs and Cours du jour. Includes Actions Banque de France, Société gén., Crédit foncier, etc.

DEPÊCHES COMMERCIALES New-York, 4 mai. Change sur Londres, 4.86 0/0; change sur Paris, 5.13 1/2.

DEPÊCHES DE MM. Schlagdenhauffen et Co, représentés à Roubaix par M. Bouteau-Grymonprez: Havre, 4 mai. Ventes: 500 balles. Marché calme légèrement améliorant.

Liverpool, 4 mai. Ventes: 5,000 b. Marché inchangé. New-York, 4 mai. Recettes 28,000 b. New Orleans low middling 75 0/0. Savannah 73 1/2.

ROUBAIX, le 4 MAI 1878

Bulletin du jour

La Chambre a discuté hier le projet de pensions pour les veuves de militaires et de marins. L'amiral Pothouan a appuyé la demande d'urgence qui a été déclarée.

M. Casse a parlé sur le projet; après quelques courtes observations échangées entre M. Margaine et le rapporteur, la Chambre a adopté les articles 1 et 2.

M. Margaine a développé un paragraphe additionnel, fixant une limite au minimum des pensions. Un amendement de M. Maigne, relatif aux pensions à accorder aux veuves des marins, entraînant une dépense non prévue, a été renvoyé à la commission du budget.

La Chambre a discuté ensuite l'élection de M. Renart, député de Valenciennes. M. Blandin a combattus les conclusions du rapport tendant à la validation, mais elle a renvoyé la suite de la discussion à aujourd'hui.

Les feuilles de gauche s'ingénient à faire de l'Exposition Universelle inaugurée le 1er mai, une œuvre exclusivement républicaine. Rien n'est assurément plus faux et plus absurde que cette prétention. Vouloir transformer cette entreprise internationale en une

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

affaire de parti, c'est en rapetisser demeurément les proportions, la dénaturer dans son principe comme dans ses conséquences et lui enlever sa signification véritable. Non ! notre Exposition Universelle n'est point l'œuvre d'un parti ! elle est l'œuvre de la France tout entière et des nations qui s'y sont associées dans un noble sentiment d'émulation. Non, elle n'a pas le caractère étroit et exclusif d'une manifestation républicaine, elle est l'expression la plus élevée des idées d'ordre, de concorde, de travail et de paix qui animent nos intelligentes et laborieuses populations. Donc, quand les feuilles radicales s'efforcent à accaparer l'Exposition Universelle, comme leur chose à elles, elles ne disent, elles ne font pas seulement preuve de sottise, elles commettent encore une grave imprudence, qui nous force de leur rappeler que si cette grande affaire a pu être menée à bonne fin, elles n'ont rien épargné pour la faire avorter en entretenant dans le pays, le trouble, les agitations, l'inquiétude, peu faite, on en conviendrait, pour inspirer la confiance et la sécurité à nos exposants aussi bien qu'à ceux de l'étranger.

A entendre les radicaux, la République seule était capable d'organiser avec succès l'Exposition Universelle. Ne dirait-on pas qu'avant l'avènement de la République en France, il n'y avait jamais eu d'Exposition Universelle dans le monde ? Pour rester dans la vérité, constatons que les Expositions Universelles sont l'institution monarchique. C'est, en effet, l'Angleterre, qui inaugura, avec éclat, en 1852, l'usage de ces exhibitions internationales. Nous aussi, sous l'Empire, nous eûmes nos Expositions Universelles en 1855 et en 1867 : la République ne saurait donc se réserver la primauté de ces grandes fêtes du travail. Ce n'est pas non plus grâce à cette forme de gouvernement que nous sommes parvenus, huit ans après nos désastres, à avoir une exposition. Là encore, nous avions été devancés par un gouvernement monarchique.

Est-ce que l'Autriche mutilée, démembrée, n'avait pas, elle aussi, son Exposition en 1873, sept ans à peine après son immense catastrophe de Sadowa ? qu'y a-t-il donc de si étrange que nous ayons pu faire ce que d'autres, aussi cruellement frappés que nous, avaient fait avant nous ? Dieu nous garde de vouloir rabaisser la France et de nier la virilité dont elle a fait preuve depuis 1871 dans l'œuvre admirable de son relèvement ; mais il ne faut pas nous laisser égarer par notre vanité nationale, au point de nous croire le monopole de l'énergie, de l'intelligence et du patriotisme. Quelle que soit l'étendue de nos ressources, et la féconde activité de nos labours, nos malheurs encore si récents doivent nous avoir appris à être modestes.

Notre Exposition est ouverte, c'est bien ! mais tout n'est pas dit encore. Il ne suffit pas que Paris ait pavés ses maisons de drapeaux et ait allumé beaucoup de lampions pour chanter victoire et nous reposer sur nos lauriers ; il faut que cette Exposition produise les conséquences qu'on en doit attendre. Or, ce n'est pas en continuant à suivre leur politique de violence et d'intimidation que les gauches atteindront ce résultat. Rien ne saurait être plus funeste au succès pratique de l'Exposition que les invalidations et outrances de la Chambre et ses enquêtes électorales ; et malheureusement la majorité ne paraît que trop résolue à persister dans cette voie désastreuse qui ne promet au pays que d'ardentes discordes et de stériles agitations.

M. Adrien Liais, procureur de la République à Arranches, a été compris dans le dernier mouvement (décret du 28 avril), et il a été nommé en la même qualité près le tribunal de Tournon.

Ce déplacement était une disgrâce imméritée. L'honorable magistrat ne l'a pas acceptée, et il vient, par la lettre suivante, d'adresser sa démission à M. le garde des sceaux : Arranches, 4^{er} mai 1878. Monsieur le garde des sceaux, J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien accepter ma démission. Magistrat depuis plus de douze ans, vous m'envoyez d'Arranches, parquet d'avancement de la cour de Caen. A Tournon, tribunal de début du ressort de Nîmes. Je dois à mes collègues, je me dois à moi-même de protester contre une disgrâce imméritée. De deux choses l'une : vous me trappez

pour mes opinions politiques, ou bien pour fautes dans l'exercice de mes fonctions. Si vous avez voulu atteindre l'homme profondément conservateur, je vous plains sincèrement, monsieur le ministre ; car vous devez cruellement souffrir lorsqu'il vous faut rompre ainsi avec toutes vos traditions pour devenir l'instrument des passions que soulève l'indépendance de la magistrature.

Si, au contraire, vous avez ajouté foi aux accusations relevées contre le magistrat, vous reconnaîtrez vous-même que vous m'avez frappé injustement. On a déclaré à la tribune de la Chambre que j'avais manqué à mon devoir et refusé de recevoir une plainte qui m'était adressée. C'est faux ; j'ai donné toutes les preuves d'une commandant de gendarmes d'Avranches, et l'autre au commissaire de police de Granville, qui prouvent que j'ai accueilli cette plainte.

Dans le rapport de l'élection de M. Bouvatier, on m'accuse d'avoir favorisé la distribution de circulaires pour les candidats du maréchal. C'est une erreur ; d'autres écrits en faveur des candidatures républicaines démontrent que j'ai fait acte de républicain impartial pour tous. J'ai fait révoquer un suppléant de la justice de paix que vous avez, depuis, réintégré dans ses fonctions ; mais cette révocation je l'ai demandée parce que ce magistrat, qui est un même temps officier ministériel, avait manqué gravement aux devoirs que lui impose cette dernière qualité. Il était même poursuivi pour faits professionnels devant la chambre de discipline.

Un individu connu pour ses opinions républicaines avait été condamné par le tribunal correctionnel huit jours de prison pour coups et blessures et outrages ; vous l'avez gracié, malgré mon avis contraire. Si on ne vous a pas dissimulé mes rapports sur cette affaire, vous devez savoir, monsieur le garde des sceaux, que cet homme avait donné des coups de canne à un citoyen parfaitement paisible, et avait été à plusieurs reprises un capitaine de l'armée active, chevalier de la Légion d'honneur, en des termes tellement grossiers que je m'abstiens de les reproduire.

Pour obtenir l'invalidation de M. Bouvatier, un huisier de mon arrondissement a fait contre moi, sous le hiérarchique, des dénominations calomnieuses. C'est en vain que j'ai demandé justice. Sans enquête sur la conduite de cet officier ministériel, vous lui avez donné raison contre moi. Vous m'avez fait donner l'ordre de commander des poursuites contre un ancien écuyer de l'hospice de Pontonx. Je me suis empressé de me conformer aux instructions que j'ai reçues ; mais en même temps j'ai exposé à M. le procureur général toutes les circonstances de cette affaire. La vérité a déjoué, parce qu'il résulte de mes explications que, à la veille d'élections nouvelles, on a voulu mettre les magistrats d'Avranches au service des passions politiques.

Constatant dans votre impartialité, j'ai fait appel à l'indépendance de votre caractère. J'ai voulu éclairer votre religion surprise, éclairée par votre entourage, et, pour vous produire mes preuves, j'ai sollicité une audience. Il m'eût été facile de vous convaincre. En m'écoutant, vous eussiez reconnu que je n'ai jamais sacrifié mes devoirs de magistrat à mes opinions. Vous n'avez pas voulu m'entendre, comprenant que j'étais à peu près sûr de frapper, comme on l'est de vous, il fallait me refuser l'occasion de m'expliquer.

Une disgrâce encourue dans ces conditions ne m'inflige pas une telle peine que je sois obligé de vous en faire part. Je suis sûr que vous ne voudrez pas que je sois privé de l'occasion de m'expliquer. Le procureur de la République, ADRIEN LIAIS.

LETTRES DE PARIS

Paris, vendredi 3 mai. Le calme, le plus complet a succédé au bruit et aux manifestations tapageuses de la joie publique. Pourtant il y a encore quantité de drapeaux aux façades des maisons. On a fait cette remarque que ceux qui conservent leurs fenêtres ou leurs boutiques pavées sont des industriels qui trouvent là un moyen de réclame ou bien les gens, et surtout les pauvres gens, qui s'étant payés le luxe d'un drapeau, veulent en avoir pour leur argent. Il y en a encore dimanche, surtout dans les quartiers populaires, puis ils disparaîtront peu à peu. Déjà dans le faubourg St Germain, c'est à peine si, dans certaines rues, on voit encore un ou deux drapeaux.

Si la paix règne dans la rue, en revanche voilà le tapage qui recommence à la Chambre des députés avec le scandale des invalidations et des journaux. C'était hier, le tour de M. Fairé, député d'Angers. Il a été invalidé parce qu'il est conservateur et que son concurrent est républicain. On espère que la candidature officielle aidant, M. Fairé ne sera pas réélu et que le républicain passera à sa place. Le calcul est des plus simples ; et nos députés de la majorité républicaine n'ont pas à cet égard la moindre vergogne. Ils ne se sont pas gênés davantage pour ajourner la vérification de l'élection de M. Gavini, nommé en Corse avec plus de 4,000 voix de majorité. C'est là un acte de simple vexation, car M. Gavini était déjà réélu lors de la dissolution et il a été réélu par les mêmes électeurs. La gauche a voulu donner une petite satisfaction aux rancunes de M. le comte de Choiseul-Praslin, qu'elle est très fière de compter dans ses rangs et qui, à diverses reprises, a essayé de se créer

une situation politique en Corse, sans jamais y réussir. Il y a eu un petit incident à la suite duquel M. Paul de Cassagnac a été appelé à l'ordre. On assure que le rapport sur son élection conclura à l'invalidation et naturellement la majorité républicaine prononcera l'invalidation pour se débarrasser d'un homme qui la gêne et qui lui dit son fait parfois avec une entière franchise.

Mais, le fait le plus important de la séance a été l'incident provoqué par une expression du comte de Maillé, qui avait déclaré que les commissions et sous-commissions d'enquête avaient commis une fraude en s'arrogeant le droit de faire prêter serment aux témoins appelés à déposer. M. Albert Grévy a répondu que les commissions avaient appliqué le droit du parlement. Ce n'est pas là une raison et la parole de M. Grévy ne fait pas autorité. La question a été posée et il faut une réponse officielle : oui ou non, est-ce une violence exercée à l'égard des citoyens que cette obligation du serment imposée aux citoyens par des députés qui ne sont investis d'aucun pouvoir judiciaire ? Nous, nous disons que c'est une usurpation, et que tout citoyen qui aura la connaissance de ses droits et le sentiment de sa dignité devra répondre aux commissaires enquêteurs qui lui défèrent le serment qu'ils sont les violeurs de la loi.

Le premier effet de l'Exposition a été de provoquer une immense déception ; il n'y a qu'un sentiment à l'égard des organisateurs, c'est celui d'un mécontentement très-vif. Il est mieux valu retarder d'un mois l'inauguration officielle que d'offrir aux regards des curieux, français ou étrangers, le spectacle peu intéressant de constructions non terminées, de vitrines vides, du péle méle insupportable des ouvriers de tous corps d'état et des visiteurs. On n'est pas soucieux de voir comment se prépare une Exposition, mais bien l'Exposition elle-même. Il n'y a qu'un mot sur toutes les lèvres : c'est raté.

Et l'enthousiasme exagéré de certaines feuilles républicaines est du plus fâcheux effet auprès des étrangers qui se montrent fort sévères. Ce soir grand banquet à l'Hôtel du Louvre sous la présidence du Prince de Galles, en l'honneur des exposants anglais. Les nouvelles étrangères ne sont pas précisément rassurantes ; on serait tenté de croire que le traité de San Stefano ne tardera pas à être déchiré par les Russes et les Turcs eux-mêmes qui recommenceraient les hostilités. Cette fois, on suppose que les Anglais s'en mêleraient.

La police de Paris vient-elle recevoir un échec sanglant, et les conséquences de sa légèreté ou de son intelligence pourraient avoir une gravité exceptionnelle. Elle avait autorisé un marchand colporteur à vendre partout où il le voudrait tout ce qui concernait son négoce : plumes, lunettes, cravates, etc. Sur la foi de l'autorisation de la police, il lui avait été permis d'entrer dans plusieurs bureaux de nos ministères et particulièrement au ministère de la guerre. Jugé de l'émou quant on a découvert que ce colporteur si bien autorisé, était un agent prussien. Voilà qui explique naturellement la disparition de certaines pièces importantes à l'occasion de laquelle toute enquête avait été nulle jusqu'à présent. Il faut espérer que l'œil de la police va désormais s'ouvrir un peu plus et que de pareilles aventures ne pourront recommencer.

Il paraît avoir aujourd'hui que M. Gambetta est allé non seulement à Vienne, mais aussi à Berlin. Il avoue le voyage de Vienne, où il a été reçu publiquement par son ami M. Etienne, directeur de la Nouvelle Presse Libre, mais il nie le voyage à Berlin. En cherchant bien, on a fini par découvrir les motifs qui empêchaient M. Gambetta de ne point contester ce voyage. Un journal de Lyon, la Salut public, donne la clef du mystère. Le chef de la majorité de notre chambre aurait demandé une audience à M. de Bismark et il aurait reçu du chancelier allemand une ironique fin de non recevoir. L'amour-propre gêné de l'ex dictateur ne pardonne pas facilement un tel échec ; de là son silence et de là aussi la politique belliqueuse de son journal la République française. Si le peuple français se donnait la peine de réfléchir, comme il apprécierait à leur juste valeur ces hommes de parti, ces républicains qui jetaient la guerre à la face du 16 mai pour faire échouer la politique conservatrice, et qui maintenant, revenus aux affaires, sont les partisans les plus ardens de cette guerre qui peut survenir, hélas ! pour le plus grand malheur de la France, grâce à leur inexpérience et à leurs folies pendant cette crise orientale que bouleverse toute l'Europe.

Le projet de réclamer la suspension

du privilège d'immutabilité, afin de pouvoir remanier de fond en comble le personnel judiciaire, n'est aucunement abandonné. Il est, de tous points, inexact que M. Gambetta ait menacé de combattre ce projet à la tribune. On annonce que Mlle Renau a fait dernièrement sa première communion dans l'église protestante, après avoir été catéchisée par M. E. Coquerel.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 3 mai 1878 Présidence de M. J. Grévy. La séance est ouverte à 2 h. 30. Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet de loi tendant à porter la pension de la veuve ou des orphelins d'un militaire ou d'un marin au tiers au lieu du quart du maximum de la pension de retraite d'ancienneté dont le mari ou le père était titulaire. M. Sarrien, rapporteur demande la déclaration d'urgence.

M. Daguilhon-Pujol combat l'urgence. Il n'est pas sans inconvénient de supprimer habituellement la procédure des deux délibérations, et dans le cas actuel, il y aura tout avantage à ce qu'une seconde délibération ait lieu après le vote de la loi sur la retraite des officiers.

M. le rapporteur insiste sur l'urgence d'un projet qui a pu être étudié à loisir et qui ne saurait soulever de grandes difficultés. M. l'amiral Pothouan, ministre de la marine, dit que le gouvernement appuie la demande d'urgence (Très bien ! — Aux voix !)

M. Daguilhon-Pujol explique qu'il n'y aura aucune utilité pratique à ce que la loi soit promulguée cinq jours plus tôt. L'urgence, mise aux voix, est déclarée. M. de Gasté regrette que toutes les dispositions relatives aux pensions de retraite ne soient pas groupées dans un travail d'ensemble, c'est à associer aux sentiments qui ont inspiré la proposition.

L'orateur propose de compléter la loi par une disposition aux termes de laquelle les pensions militaires, maritimes ou civiles des veuves dont les maris seraient morts après vingt-cinq ans au moins de services leur seraient acquises, alors même que la pension du mari ne lui aurait été due qu'après trente ans de service. A défaut de veuve, les orphelins auraient droit à un secours égal.

M. Margaine signale dans le texte du projet de loi une rédaction qui pourrait donner lieu à une fautive interprétation. On pourrait croire que les veuves qui jouissent actuellement d'une pension du quart la verraient porter au tiers. Ce n'est malheureusement pas dans les intentions de la commission, mais il conviendrait de s'expliquer plus clairement. M. Sarrien, rapporteur, dit que la commission, pour dissiper cette équivoque, propose une nouvelle rédaction ainsi conçue : « Art. 1er. Les pensions de veuves des militaires et des marins, dont les droits s'ouvrent à dater de la promulgation de la présente loi et qui, aux termes des lois des 11 et 15 avril 1831, étaient fixés au quart de maximum de la pension d'ancienneté affecté au grade dont le mari était titulaire, seront fixés au tiers dudit maximum. L'article 1er ainsi modifié est adopté. L'article 2 est également adopté.

M. Maigne propose un article additionnel aux termes duquel les pensions des veuves : 1° des sous-officiers ; 2° des brigadiers, caporaux et marins pourvus d'un grade équivalent ; 3° des simples soldats et matelots ne pourraient descendre au-dessous des minima suivants : 1° 400 francs ; 2° 366 francs ; 3° 333 francs. Il en serait de même pour les secours aux orphelins. M. Sarrien, rapporteur, dit que la commission a le regret de ne pouvoir accepter l'amendement. La Chambre examine ensuite l'élection de M. Renard et renvoie au lendemain sa décision.

Roubaix-Tourcoing ET LE NORD DE LA FRANCE

On annonce que M. Emile Moreau, ex-directeur des travaux municipaux de la ville de Roubaix, et ancien rédacteur en chef de l'Idée républicaine, viendra, le dimanche 12 mai, donner une conférence au Cercle du Progrès, rue Pauvrière. Le sujet choisi par le conférencier est celui-ci : La Révolution, ses précurseurs et ses conséquences. Un avis du président du Cercle, M. Pierre Fiipo, conseiller d'arrondissement,

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

INSERTIONS: Annonces: la ligne... 20 c. Réclames: " " 30 c. Faits divers: " " 30 c. On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçus à Roubaix, au bureau du journal, à Lille, chez M. QUARRÉ, Libraire, Grande-Place, à Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITTE et Co, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, (place de la Bourse); à Bruxelles, à l'Imprimerie de Publiscrit.

avant, informe les sociétaires de la date et de l'heure de la conférence.

La société chorale l'Orphéon offrira à ses membres honoraires, le lundi 13 mai prochain, à 7 heures, un grand concert qui sera donné dans les salons de l'Hôtel-de-Ville. Nous publierons sous peu le programme de cette soirée musicale.

M. Ouvré, recteur de l'Académie de Grenoble, a été nommé recteur de l'Académie de Douai en remplacement de M. Fleury. M. Fleury, admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à une pension de retraite, est nommé recteur honoraire.

Voici le vote des députés du Nord, sur les conclusions du rapport tendant à l'invalidation de l'élection de M. Fairé, dans la 2e circonscription de l'arrondissement d'Angers.

La Chambre a adopté. Ont voté pour l'invalidation : MM. Guillemain, Louis Legrand, Pierre Legrand, Masure, Merlin, Mention, Sorépel.

Ont voté contre : MM. Amigues, d'Arras, Brame, Debuchy, Jooz, de la Grange, Plichon, Renard, Des Rotours, Telliez Bèthune.

S'est abstenu : MM. de Marcère.

Nous avons annoncé, il y a quelques temps, que la commune de Watrelas organisait, au profit des pauvres, un carrousel qui devait avoir lieu dans le courant de mai. Nous apprenons aujourd'hui que cette fête de bienfaisance est remise au dimanche, 9 juin, jour de la Pentecôte.

Nominations ecclésiastiques. — M. Lecocq, curé-doyen de Maubeuge, est nommé chanoine titulaire de l'église métropolitaine et archipêtre de Notre-Dame de Cambrai.

M. Lassel, curé de Flines-les-Raches, est nommé curé-doyen de Maubeuge.

M. D'orne, vicaire de la paroisse métropolitaine, est nommé curé de Flines-les-Raches.

On annonce la mort de M. Leurs, vicaire de Saint-Vaast, à Baillieu, décédé le 29 avril, dans sa 48^e année.

Une instruction du ministre de la guerre en date du 9 avril, arrête les dispositions d'après lesquelles auront lieu cette année, l'inspection et le classement des chevaux, juments, voitures attelées, susceptibles d'être requis pour le service de l'armée. Ces opérations commenceront le 15 mai, et seront finies le 15 juin ; elles porteront sur tous les chevaux et juments âgés de 6 ans au moins, sur tous les mulets et mules âgés de 4 ans au moins.

M. le général Clinchant, commandant du 1er corps d'armée, s'est rendu, jeudi, au Polygone à Douai, où il a passé un examen rapide des recrues de l'armée territoriale. L'Ami du Peuple croit savoir que le général se serait montré satisfait de la tenue de ces nouveaux soldats.

Par décret du 27 avril : M. Martini, sous-lieutenant au 43^e de ligne, est nommé lieutenant au 127^e.

M. Sarraz, sous-lieutenant au 43^e de ligne, est nommé lieutenant au 110^e.

M. Gobiet, adjudant au 9^e de ligne, est nommé sous-lieutenant au 43^e.

Par décret en même date, sont nommés dans l'infanterie de l'armée territoriale, au grade de chef de bataillon : 4^e régiment, à Avesnes : M. Harancourt, capitaine en retraite. 8^e régiment, à Dunkerque : M. Moulard de Vilmarès, capitaine démissionnaire.

M. Pellé, colonel-directeur de l'école d'artillerie d'Orléans, est appelé au commandement du 15^e régiment d'artillerie, en garnison à Douai.

M. Pellé est allié à une honorable famille douaisienne.

C'est par erreur que nous avons annoncé que les assises s'ouvriraient à Douai le 13 mai ; la session ne sera ouverte que le 20 de ce mois. L'exposition tourquennoise à l'Exposition universelle de Paris, n'occupe